



Bureau communautaire

Procès-verbal des délibérations du jeudi 2 juillet 2015 à 18h

Espace Ariane à Neuves-Maisons

Étaient présent(e)s : Stéphane **BOEGLIN** _ Jean-Marie **BUTIN** _ Pascal **DURAND** _ Jean-Luc **FONTAINE** _ Dominique **GOEPFER** _ Marie-Louise **KADOK** _ Filipe **PINHO** _ Patrick **POTTS** _ Pascal **SCHNEIDER** _ Etienne **THIL** _ Florence **WAZYLEZUCK**

Étaient excusé(e)s : Daniel **LAGRANGE** _ Jean **LOPES** _ Marie-Laure **SIEGEL** _ Hervé **TILLARD** _ Thierry **WEYER** (procuration à Stéphane **BOEGLIN**)

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	26 juin 2015
<u>Date d'affichage</u> :	10 juillet 2015
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	16
<u>Nombre de présents</u> :	11
<u>Nombre de votants</u> :	12
<u>Secrétaire de séance</u> :	Stéphane BOEGLIN

Le président ouvre la séance à 18h, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal des délibérations des séances du 7 mai et 4 juin 2015

2. Désignation d'un secrétaire de séance

3. Délibérations

N°	Domaine	Objet
2015_ 92	Habitat - Logement - Finances	Habitat - attribution aides juin 2015
2015_ 93	Commande publique	Marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'adduction d'eau potable pour les communes de Messein, Chavigny et Richardménéil - Approbation de l'avenant n°3
2015_ 94	Domaine et patrimoine	Commercialisation de cellules commerciales et locaux d'activités au sein des bâtiments de la filature à Chaligny
2015_ 95	Domaine et patrimoine	Bâtiment Filinov 2 – Convention d'occupation précaire
2015_ 96	Domaine et patrimoine	Plateau de Brabois à Chavigny – Conventions d'occupation précaire de prés
2015_ 97	Finances	Rénovation du centre Ariane – demande de subvention
2015_ 98	Administration générale	Compte épargne temps

1. Approbation du procès-verbal des délibérations des séances du 7 mai et 4 juin 2015

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Stéphane BOEGLIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

3. Délibérations

DÉLIBÉRATION N° 2015_92

Rapporteur :
Patrick POTTS - Vice-président chargé de l'habitat et du logement

Objet :
Habitat - attribution aides juin 2015

Le bureau a reçu délégation pour délibérer sur l'attribution des aides liées à la politique de l'habitat :

- aides isolation thermique
- ravalement de façade

Le bureau aura à se prononcer sur l'attribution des aides validées par la commission habitat lors de sa séance du 8 juin 2015.

Le bureau communautaire,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **attribue** les aides conformément aux décisions mentionnées dans le tableau ci-joint :

Aides instruites à la commission habitat du lundi 08 juin 2015

Isolation thermique

Isolation thermique des parois opaques

N° dossier	NOM	Travaux		Éligible FART	Date instruction	Prime proposée (€)	Avis comité habitat
	Adresse	Types de travaux	Coût total (€ TTC)				
	COMMUNE		Coût éligible (€ TTC)				
2015 - IT 37	GILLANT Serge	Isolation thermique des murs périphériques par l'extérieur sur 121,50 m ² avec 140 mm de polystyrène expansé posé par fixation mécanique - R = 3,70 W ⁻¹ .m ² .K - Conforme CITE 2015	20 015,83 € TTC				
	2, Rue Ronsard		8 332,55 € TTC				
	54630 RICHARDMÉNIL						
2015 - IT 38	BRAILLON Isabelle / DUFOND Nicolas	Isolation thermique des combles perdus sur 23 m ² avec 360 mm de laine de roche posée par soufflage mécanique - R = 8,00 W ⁻¹ .m ² .K + Isolation thermique sous rampants sur 42 m ² avec 60 mm de laine de roche entre chevrons et 200 mm de laine de verre sous chevrons sur ossature métallique - R = 6,75 W ⁻¹ .m ² .K - Conforme CITE 2015	4 517,35 € TTC				
	6, Bois du Four		3 353,85 € TTC				
	54550 SEXEY AUX FORGES						

Isolation thermique des parois opaques

N° dossier	NOM	Travaux		Éligible FART	Date instruction	Prime proposée (€)	Avis comité habitat
	Adresse	Types de travaux	Coût total (€ TTC)				
	COMMUNE		Coût éligible (€ TTC)				
2015 - IT 39	PRUNIAUX Serge	Isolation thermique par l'extérieur des murs de façades avant et arrière sur 100 m ² avec 140 mm de polystyrène expansé posé par fixation mécanique - R = 3,70 W ⁻¹ .m ² .K - Conforme CITE 2015		Non	08/06/2015	1 000,00 €	favorable
	17, Rue des Martyrs		22 461,37 € TTC				
	54230 CHALIGNY		6 831,92 € TTC				
2015 - IT 40	LISCHETTI Nicole	Isolation thermique des combles perdus sur 27 m ² avec 300 mm de laine de chanvre posée en deux couches croisées - R = 7,90 W ⁻¹ .m ² .K - Conforme CITE 2015		Non	08/06/2015	557,36 €	favorable
	17, Rue de Viterny		1 857,88 € TTC				
	54550 SEXEY AUX FORGES		1 857,88 € TTC				
2015 - IT 41	SCI Les 2 Etangs	Isolation thermique des combles perdus sur 190 m ² avec 280 mm de laine de verre en rouleau posée en deux couches croisées - R = 7,00 W ⁻¹ .m ² .K + Isolation thermique des murs périphériques par l'extérieur sur 115 m ² avec 145 mm de laine de verre en panneaux semi-rigides chevillés et posés entre les montants d'une ossature bois - R = 4,50 W ⁻¹ .m ² .K - Conforme CITE 2015		Non	08/06/2015	1 000,00 €	favorable
	14, Rue des Pâquis		50 534,12 € TTC				
	54850 MESSEIN		6 712,97 € TTC				
Réservation de prime du 19/05/2015 au 08/06/2015 pour l'isolation thermique des parois opaques (€)						4 557,36 €	
Réservation de prime sur l'année 2015 pour l'isolation thermique des parois opaques (€)						37 001,65 €	

Isolation thermique des parois vitrées

N° dossier	NOM	Travaux		Éligible FART	Date instruction	Prime proposée (€)	Avis comité habitat
	Adresse	Types de travaux	Coût total (€ TTC)				
	COMMUNE		Coût éligible (€ TTC)				
2015 - M 38	CHRIST Claude	Remplacement de menuiseries bois simple vitrage (2 portes-fenêtres un vantail, 2 fenêtres un vantail et 2 fenêtres deux vantaux) datant de la construction par des menuiseries en PVC plaxé chêne doré double vitrage 4-16(Warm Edge + gaz argon)-4 faible émissivité - Uw ≤ 1,30 W.m ⁻² .K ⁻¹ et Sw ≥ 0,30 - Conforme CITE 2015		Non	08/06/2015	500,00 €	favorable
	22, Rue Lecomte		5 214,43 € TTC				
	54550 BAINVILLE SUR MADON		4 927,44 € TTC				
2015 - M 39	MEYER Sylviane	Remplacement de la porte d'entrée bois avec demi-lune vitrée présentant des défauts d'étanchéité à l'air par une porte en PVC plaxé chêne doré avec serrure 5 points de fermeture, seuil aluminium à rupture de pont thermique, panneau de remplissage avec double vitrage sécurité de 32 mm (4-20-44.2) - Ud ≤ 1,70 W.m ⁻² .K ⁻¹ - Conforme CITE 2015		Non	08/06/2015	500,00 €	favorable
	1, Rue du Lieutenant Lebigot		2 549,88 € TTC				
	54230 NEUVES-MAISONS		2 549,88 € TTC				
2015 - M 40	LIENARD Sylvie	Remplacement de l'intégralité des menuiseries bois simple vitrage (+survitrage) par des menuiseries en PVC blanc double vitrage 4-16(Warm Edge + gaz argon)-4 faible émissivité - Uw ≤ 1,30 W.m ⁻² .K ⁻¹ et Sw ≥ 0,30 - Conforme CITE 2015		Non	08/06/2015	500,00 €	favorable
	18, Rue Pasteur		15 000,00 € TTC				
	54230 NEUVES-MAISONS		8 418,48 € TTC				

Isolation thermique des parois vitrées

N° dossier	NOM	Travaux		Éligible FART	Date instruction	Prime proposée (€)	Avis comité habitat
	Adresse	Types de travaux	Coût total (€ TTC)				
	COMMUNE		Coût éligible (€ TTC)				
2015 - M 41	BRAILLON Isabelle / DUFOND Nicolas	Remplacement de l'intégralité des menuiseries bois simple vitrage par des menuiseries en PVC blanc double vitrage 4-16(Warm Edge + gaz argon)-4 faible émissivité - $U_w \leq 1,70 \text{ W}\cdot\text{m}^{-2}\cdot\text{K}^{-1}$ et $S_w \geq 0,36$ - Conforme CITE 2015		Oui (diffus)	08/06/2015	500,00 €	favorable
	6, Bois du Four		9 550,48 € TTC				
	54550 SEXEY AUX FORGES		9 550,48 € TTC				
2015 - M 42	NICOL Hervé	Remplacement de la porte d'entrée pleine en bois par une porte d'entrée pleine en aluminium avec serrure 5 points de fermeture, rupture de pont thermique complète (ouvrant, dormant et seuil) - $U_d = 1,00 \text{ W}\cdot\text{m}^{-2}\cdot\text{K}^{-1}$ + installation de 8 volets roulants isolants avec tabliers composés de lames aluminium double-paroi "Thermo-Reflex" bicolore (blanc extérieur/gris intérieur) avec mousse polyuréthane injectée - $\Delta R = 0,25 \text{ W}\cdot\text{m}^2\cdot\text{K}^{-1}$ - Conforme CITE 2015		Non	08/06/2015	500,00 €	favorable
	87, Rue Godefroy		8 200,00 € TTC				
	54230 NEUVES-MAISONS		8 200,00 € TTC				
2015 - M 43	GILLANT Serge	Remplacements des volets battants bois persiennés par des volets roulants isolants avec tabliers composés de lames aluminium double-paroi "Thermo-Reflex" bicolore (blanc extérieur/gris intérieur) avec mousse polyuréthane injectée - $\Delta R = 0,25 \text{ W}\cdot\text{m}^2\cdot\text{K}^{-1}$ - Conforme CITE 2015		Non	08/06/2015	500,00 €	favorable
	2, Rue Ronsard		4 748,90 € TTC				
	54630 RICHARDMÉNIL		4 748,90 € TTC				
2015 - M 44	BOULLANGER Valérie	Remplacement des volets persiennés métalliques par des volets battants en aluminium composés d'âmes isolantes en polystyrène de 25 mm - $\Delta R = 0,28 \text{ W}\cdot\text{m}^2\cdot\text{K}^{-1}$ - Conforme CITE 2015		Non	08/06/2015	500,00 €	favorable
	105, Rue Carnot		2 192,43 € TTC				
	54550 MAIZIÈRES		2 192,43 € TTC				
2015 - M 45	SCI Les 2 Etangs	Remplacement de l'intégralité des ouvrants bois simple vitrage et PVC double vitrage de type 4-12-4 par des menuiseries en PVC double vitrage 4-16(Warm Edge + gaz argon)-4 faible émissivité - $U_w \leq 1,30 \text{ W}\cdot\text{m}^{-2}\cdot\text{K}^{-1}$ et $S_w \geq 0,30$ - Conforme CITE 2015		Non	08/06/2015	500,00 €	favorable
	14, Rue des Pâquis		50 534,12 € TTC				
	54850 MESSEIN		10 273,22 € TTC				
Réserve de prime du 19/05/2015 au 08/06/2015 pour l'isolation thermique des parois vitrées (€)						4 000,00 €	
Réserve de prime sur l'année 2015 pour l'isolation thermique des parois vitrées (€)						22 283,22 €	

Ravalement de façade

N° dossier	NOM	Travaux		Étude thermique préalable (COT)	Etiquette énergétique	Date instruction	Prime proposée (€)	Avis comité habitat
	Adresse	Types de travaux	Coût total (€ TTC)					
	COMMUNE		Coût éligible (€ TTC)					
2015 - F 05	BALAUD Christelle	Travaux réalisés dans le cadre d'une isolation thermique par l'extérieur - Travaux subventionnés = sécurité des personnes (échafaudages) ; trame en fibre de verre (fouriture, pose et marouflage) ; enduit perspiant à base de chaux - Maison mitoyenne sur 3 côtés / Façade avant visible depuis le domaine public (50 m ²) - Etiquette énergétique E avant travaux (Cep = 302 kWhep/(m ² .an)) et C après travaux (Cep = 101 kWhep/(m ² .an))		Non (évaluation énergétique de l'opérateur CAMEL)	E (avant travaux) - C (après travaux)	08/06/2015	881,83 €	favorable
	37, Rue du Lieutenant Lebigot		8 016,51 € TTC					
	54230 NEUVES-MAISONS		3 527,33 € TTC					
Réserve de prime du 19/05/2015 au 08/06/2015 pour les travaux de ravalement de façade (€)							881,83 €	
Réserve de prime sur l'année 2015 pour les travaux de ravalement de façade (€)							4 881,83 €	

DÉLIBÉRATION N° 2015_93

Rapporteur :

Stéphane BOEGLIN - Vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement

Objet :

Marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'adduction d'eau potable pour les communes de Messein, Chavigny et Richardmémil - Approbation de l'avenant n°3

Dans le cadre du schéma directeur d'eau potable approuvé en 2007, Egis Eau est titulaire d'un marché de maîtrise d'œuvre afin d'assurer les travaux de renforcement des conduites d'eau potable sur les communes de Messein, Chavigny et Richardmémil.

L'objet de l'avenant n°3 est de valider le coût prévisionnel des travaux de renforcement de la conduite principale et du renouvellement des branchements en plomb rue des Vallieux à Messein et la reprise des études suite à des demandes de modifications.

Le dossier a été repris en phase projet afin de prendre en compte les demandes suivantes : équipement de la chambre de comptage existante rue des roches, ajout d'une chambre de comptage rue des Vallieux et rue du Général Leclerc et prise en compte des travaux de renouvellement des compteurs jusqu'au compteur intérieur des habitations.

En conséquence, le programme de travaux est modifié avec une enveloppe globale arrêtée à 290 000 euros HT.

Conformément à l'article 9 du CCAP, il convient de procéder par avenant à la modification du programme de travaux et d'adapter la rémunération du maître d'œuvre. Celle-ci est portée à 107 298 euros HT. L'avenant n° 3 représente un montant de 7 668 euros HT.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'adduction d'eau potable pour les communes de Messein, Chavigny et Richardmémil pour un montant de 7 668 euros HT

DÉLIBÉRATION N° 2015_94

Rapporteur :

Filipe PINHO - Président

Objet :

Commercialisation de cellules commerciales et locaux d'activités au sein des bâtiments de la filature à Chaligny

Dans le cadre de la ZAC Filinov, la CCMM a porté le projet de la FILATURE qui consiste en la construction de 3 bâtiments dont CIRMAD est maître d'ouvrage. Il s'agit de la création d'un nouvel espace de vie regroupant logements, activités commerciales, tertiaires et médicales. La CCMM s'est porté acquéreur de 9 cellules commerciales d'une surface d'environ 1 700 m² et de

locaux à usage de bureaux ou d'activité (environ 650 m²). Les locaux seront livrés courant de l'été 2015.

Dans ce contexte, il est proposé de lancer une consultation en vue de s'appuyer sur un commercialisateur pour identifier d'éventuelles enseignes ou représentants d'activités tertiaires et libérales preneurs de cellules situées en pied d'immeuble. Le montant estimatif des honoraires est de 100 000 euros HT, à charge des futurs preneurs ou acquéreurs.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** la consultation de commercialisateurs pour les locaux des bâtiments de la filature à Chaligny pour un montant estimatif HT de 100 000 euros

- **autorise** le président à signer le marché correspondant avec la ou les entreprises retenues à l'issue de la consultation.

DÉLIBÉRATION N° 2015_95

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Bâtiment Filinov 2 – Convention d'occupation précaire

Mme Amélie KOENIG, orthophoniste à Vandœuvre-lès-Nancy et originaire de Moselle et Madon, sollicite une installation définitive de son cabinet sur le bâtiment La Filature actuellement en cours de construction sur la zone FILINOV.

En vue de cette installation et dans l'attente de la finalisation de ce projet, Mme Koenig a sollicité la possibilité de débiter dès à présent son activité sur le secteur afin notamment de lui permettre de regrouper sa clientèle sur la commune de Chaligny provenant d'ores et déjà du bassin néodomien.

Il est donc proposé de l'installer temporairement au sein du bâtiment Filinov 2 (ex-bâtiment Lembo à proximité immédiate de la médiathèque La Filoche) afin de développer son activité qui doit faire l'objet d'une montée en puissance sur les mois à venir jusqu'à fermeture de ses locaux de Vandoeuvre Les Nancy.

Le bureau communautaire est invité à approuver la convention d'occupation précaire.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** la convention d'occupation précaire conclue avec Mme Amélie KOENIG à compter du 1^{er} avril 2015 et pour une durée de 1 an dans les conditions suivantes :

- Site : Bâtiment situé 54 rue René Cassin à Chaligny (54230)
- Dénomination locaux : Appartement 2^{ème} étage
- Surface totale : 60 m²
- Loyer : 150.00 € HT mensuels

- **autorise** monsieur le président à signer toute pièce relative à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° 2015_96

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Plateau de Brabois à Chavigny – Conventions d’occupation précaire de prés

Dans le cadre de la réalisation du parc d’activités Brabois Forestière à Chavigny, la CCMM a acquis des terrains sur le plateau. Afin de préserver cette coupure verte entre le territoire de Moselle et Madon et le Grand Nancy, et éviter que ces derniers ne deviennent des friches, il est proposé de consentir des conventions d’occupation précaire sur les parcelles A80 et A121 pour 6 ha à Lorraine Bétail et sur les parcelles A25, 33, 35, 36, 37, 38 et 124 à M. Lalloué pour 5 ha. Lorraine Bétail y fera paître ses bovins et M. Lalloué utilisera ces parcelles en vue de les faucher.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l’unanimité,

- **approuve** la convention d’occupation précaire relative à la mise à disposition de parcelles sur le plateau de Brabois à Lorraine Bétail en vue d’exploiter les pâtures.

- **approuve** la convention d’occupation précaire relative à la mise à disposition de terrains sur le plateau de Brabois à M. LALLOUÉ en vue de les exploiter pour de la fauche.

- **autorise** le président à signer les conventions d’occupation précaire

DÉLIBÉRATION N° 2015_97

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Rénovation du centre Ariane – demande de subvention

Le bureau est invité à solliciter le soutien de la Région Lorraine à travers le Contrat de Partenariat Lorraine et Territoires dans le cadre des travaux de rénovation intérieure du Centre d’Activités Ariane à Neuves-Maisons.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **sollicite** le soutien de la Région Lorraine au titre du contrat de partenariat Lorraine et Territoires pour les travaux de rénovation intérieure du Centre d'Activités Ariane à Neuves-Maisons pour un montant sollicité à hauteur de 46 634 €.

- **autorise** monsieur le président à signer toute pièce relative à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° 2015_98

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Compte épargne temps

Le CET – compte épargne temps – a été institué par le décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale. Il a été mis en application à la communauté de communes Moselle et Madon à compter du 1er janvier 2007. Le décret n°2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale comporte des mesures d'assouplissement de la gestion des CET, s'appliquant de fait, mais organise aussi de nouvelles modalités de consommation des jours épargnés au-delà de 20 jours à savoir leur monétisation, sous réserve de délibération de la collectivité en ce sens. La monétisation peut prendre deux formes au choix des agents qui souhaitent y avoir recours :

le versement d'une indemnisation forfaitaire par jour épargné, (Cat A : 125€ - Cat B : 80€ - Cat C : 65€) et/ou la prise en compte au titre du régime de la retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP).

Au vu des comptes épargne temps ouverts depuis 2007 auprès de la collectivité, des jours capitalisés, et des situations spécifiques de certains agents, ouvrir la possibilité de monétiser le CET pourrait donner une plus grande souplesse de gestion à cet outil RH.

Ainsi il est proposé au bureau communautaire de délibérer sur la monétisation du CET.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **instaure** la faculté de monétiser le compte épargne temps.

Le secrétaire,

Stéphane BOEGLIN



Le président,

Filipe PINHO

Délibérations

N°	Domaine	Objet
2015_ 92	Habitat - Logement - Finances	Habitat - attribution aides juin 2015
2015_ 93	Commande publique	Marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'adduction d'eau potable pour les communes de Messein, Chavigny et Richardménénil - Approbation de l'avenant n°3
2015_ 94	Domaine et patrimoine	Commercialisation de cellules commerciales et locaux d'activités au sein des bâtiments de la filature à Chaligny
2015_ 95	Domaine et patrimoine	Bâtiment Filinov 2 – Convention d'occupation précaire
2015_ 96	Domaine et patrimoine	Plateau de Brabois à Chavigny – Conventions d'occupation précaire de prés
2015_ 97	Finances	Rénovation du centre Ariane – demande de subvention
2015_ 98	Administration générale	Compte épargne temps

Signatures

Stéphane BOEGLIN		Patrick POTTS	
Jean-Marie BUTIN		Pascal SCHNEIDER	
Pascal DURAND		Marie-Laure SIEGEL	Excusée
Jean-Luc FONTAINE		Etienne THIL	
Dominique GOEPFER		Hervé TILLARD	Excusé
Marie-Louise KADOK		Florence WAZYLEZUCK	
Daniel LAGRANGE	Excusé	Thierry WEYER	Procuration à Stéphane BOEGLIN
Jean LOPES	Excusé		
Filipe PINHO			